

L'an deux mille vingt et un, le 08 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 02 février 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 35

Etaients Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Reprise anticipée des résultats 2020

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2020 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2021. Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2020	37 689 188,21	39 410 671,84	1 721 483,63
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		7 673 185,46	7 673 185,46
	Résultat à affecter			9 394 669,09

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2020	7 249 683,70	3066 546,79	-4 183 136,91
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		7 088 490,89	7 088 490,89
	Solde globale d'exécution			2 905 353,98

Reste à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	743 853,92	91 694,00	-652 159,92

				Soldes (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			0
Reprise anticipée	Report en Investissement)			2 905 353,98
	Report en fonctionnement			9 394 669 ,09

BUDGET ANNEXE POLE

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2020	1 044 414,42	1 534 952,95	490 538,53
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		0	0
	Résultat à affecter			490 538,53

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2020	744 499,64	1 008 739,41	264 239,77
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)	748 239, 29		-748 239,29
	Solde globale d'exécution			-483 999,52

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Reste à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	5 418,12		-5 418,12

				Soldes (+ ou -)
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			489 417,64
	Report en Investissement)			-483 999,52
	Report en fonctionnement			1 120,89

BUDGET ANNEXE TENNIS

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section fonctionnement	Résultats propres à 2020	8 917,25	11 743,00	2 825,75
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		41 300,30	41 300,30
	Résultat à affecter			44 126,05

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2020	8 743,00	9 916,85	1 173,85
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		1 260,59	1 260,59
	Solde globale d'exécution			2 434,44

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Reste à réaliser	Fonctionnement	0	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

au 31/12/2020	Investissement	0	0	0
---------------	----------------	---	---	---

				Soldes (+ ou -)
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			0
	Report en Investissement)			2 434,44
	Report en fonctionnement			44 126,05

BUDGET ANNEXE Simone SIGNORET

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2020	70 455,99	73 066,95	2 610,96
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		23,19	23,19
	Résultat à affecter			2 634,15

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2020	9 074,52	20 464,13	11 389,61
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)	12 975,91		12 975,91
	Solde globale d'exécution			-1 586,30

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Reste à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	636,00		-636,00

				Soldes (+ ou -)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Reprise anticipée 2020	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			2 222,30
	Report en Investissement)			-1 586,30
	Report en fonctionnement en recettes			411,85

BUDGET ANNEXE CIMETIERES

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2020	113 770,54	77 523,33	-36 247,21
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		42 902,31	42 902,31
	Résultat à affecter			6 655,10

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2020	53 805,87	92 076,44	38 270,57
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		44 793,07	44 793,07
	Solde globale d'exécution			83 063,64

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Reste à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	774,50		-774,50

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

				Soldes (+ ou -)
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			0
	Report en Investissement)			83 063 ,64
	Report en fonctionnement en recettes			6 655 ,10

BUDGET ANNEXE HOTEL

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2020	58 955,56	58 955,56	0
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)			
	Résultat à affecter			0
Reprise anticipée 2020	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			0
	Report en fonctionnement en recettes			0

BUDGET ANNEXE ENERGIE

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2020			0
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		51 611,78	51 611,78
	Résultat à affecter			51 611,78
Reprise anticipée 2020	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
34 voix pour
1 abstention
0 voix contre

Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2020 et les reste à réaliser.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210208-2021-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021

Publication : 10/02/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.